

Les modifications des statuts du SRTC à l'heure de la GEMAPI

Le SRTC

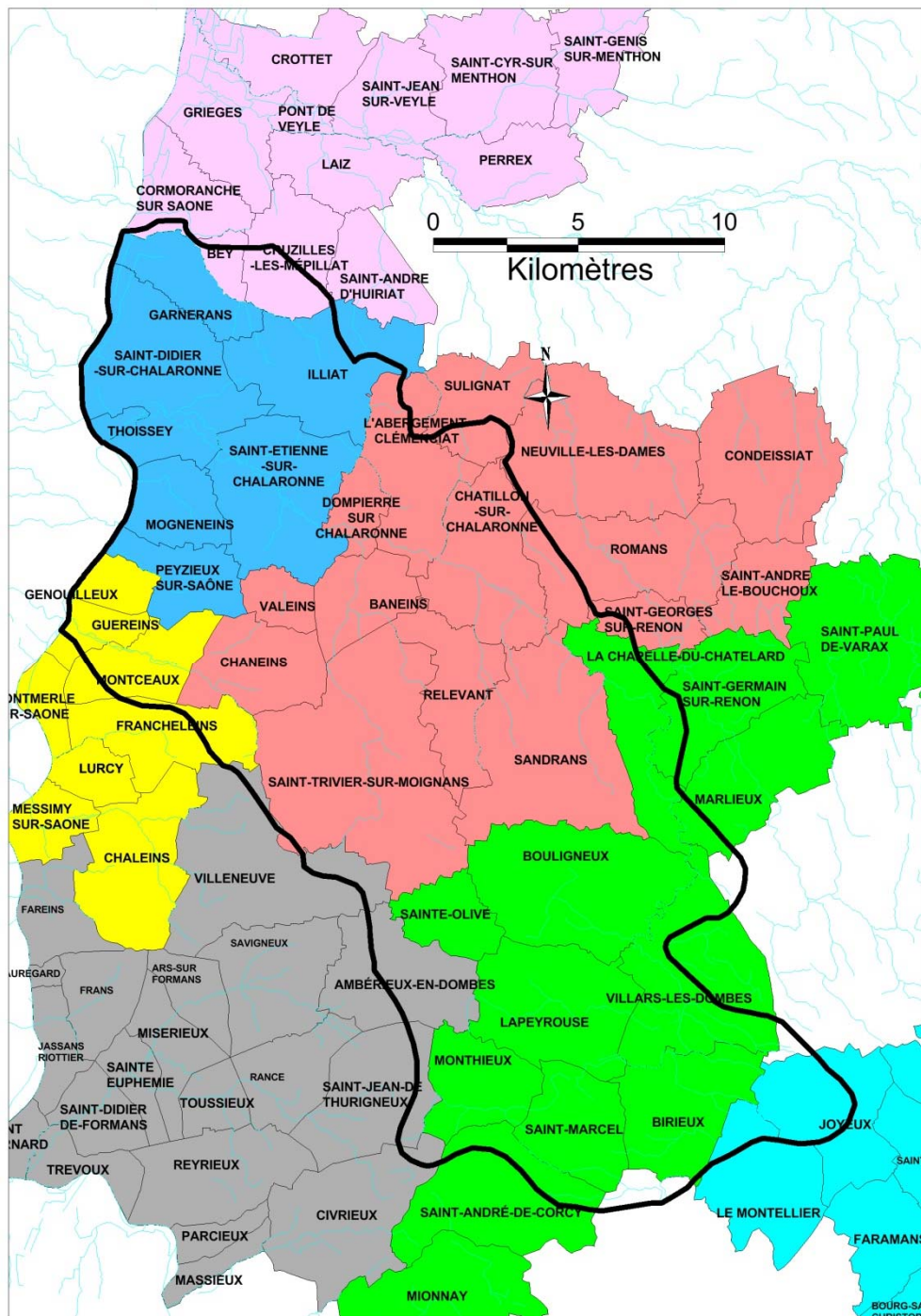
Territoire : 416 km²

Avant le 1/01/2017 :
7 intercommunalités recoupant le territoire dont 3 principales

Composition des membres

2 communautés de communes

30 communes



Communautés de communes

	Canton de Pont de Veyle	(14)
	Centre Dombes	(13)
	Chalaronne Centre	(17)
	Dombes Saône Vallée	(20)
	Montmerle - Trois Rivières	(8)
	Plaine de l'Ain	(33)
	Val de Saône - Chalaronne	(7)

Le champs d'actions du SRTC de part ses statuts

Repose sur le contrat de rivière terminé depuis février 2015

Extrait : D'une part, le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne (SRTC), en raison de l'article L 211-7 du Code de l'environnement, a pour objet de veiller aux aménagements et à la gestion des eaux du territoire de Chalaronne, de l'Avanon, de la Petite Calonne, de la Calonne, du Jorfon, du Râche et de leurs affluents ainsi que des étangs situés sur leur bassin versant,

D'autre part, le SRTC **veillera à la signature du contrat de rivière puis à la mise en œuvre du contrat de rivière** portant sur les bassins versants de la Chalaronne, de l'Avanon, de la Petite Calonne, de la Calonne, du Jorfon, du Râche et leurs affluents ; de son suivi, de son animation et d'une réévaluation des objectifs du contrat en question.

Le champs d'actions du SRTC de part ses statuts

Repose sur les objectifs du contrat de rivière

« Pour ce faire, les membres du syndicat donnent compétence au syndicat pour les objectifs suivant du contrat de rivière :

VOLET A : AMELIORATION ET PRESERVATION DE LA QUALITE DE L'EAU.

Améliorer et préserver la qualité de l'eau

Lutter contre les pollutions diffuses d'origine agricole et non agricole.

VOLET B1 : PROTECTION, RESTAURATION ET MISE EN VALEUR DES MILIEUX AQUATIQUES ET DES PAYSAGES.

Volet B1-1 : Préserver et améliorer la qualité écologique des milieux.

Préserver, restaurer le corridor fluvial et lutter contre les espèces invasives.




Restauration des habitats semi-aquatiques et aquatiques.

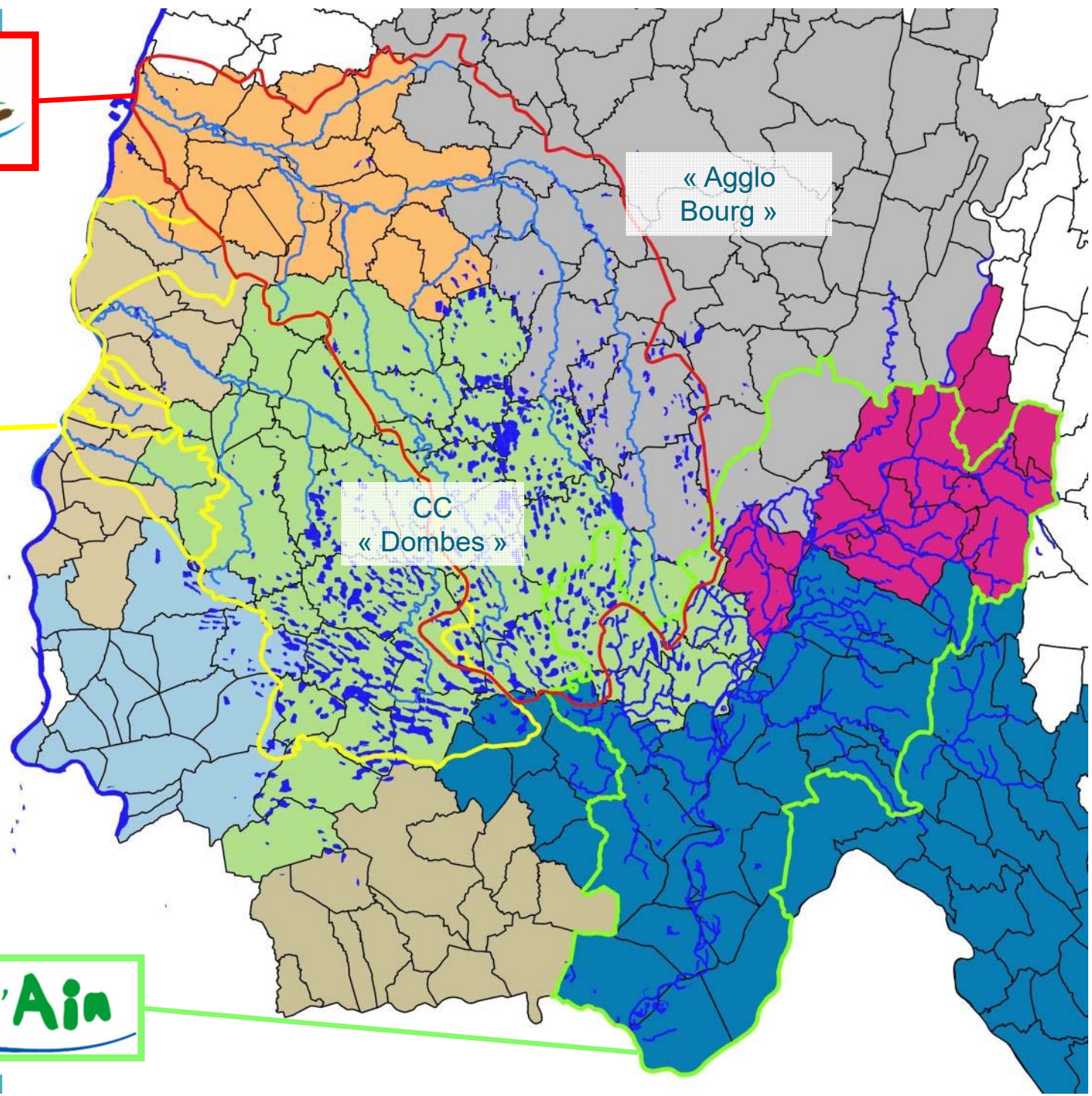
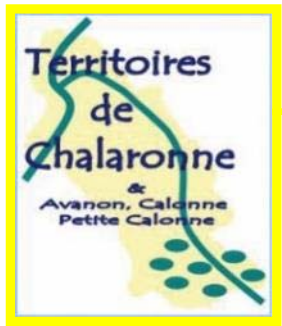
Préserver et restaurer les populations piscicoles en place.

Volet B1-2 : Préserver et améliorer la qualité physique des milieux.

Faire respecter un espace de mobilité pour la Chalaronne. Etc... »

Questions posées par les CC dans le cadre des fusions

-  Quelles sont vos compétences?
-  Etes vous compétent pour exercer la GEMAPI?
-  Comment vont s'articuler demain vos actions avec celles des syndicats voisins?



Les enjeux pour le SRTC

- 🐸 Sécuriser ses statuts
- 🐸 Clarifier le libellé de ses compétences

➔ Réponse des élus : proposer une modification des statuts et une réécriture des compétences

Les enjeux pour les syndicats de rivières

Faire connaître leurs actions et se positionner pour l'exercice des compétences GEMAPI et hors GEMAPI

➔ Croisement des compétences de chacun et présentation aux communautés de communes

Méthode

Items de l'article L211-7 du CdE

Note de la DREAL de Bassin



Correspondance entre les items de l'article L211-7 et les compétences exercées par le SRTC sur la base de la note de la DREAL



Proposition de libellés

Les 12 items de l'article L 211-7 du CDE



RAPPEL de l'article L211-7 du Code de l'Environnement

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau

3° L'approvisionnement en eau

4° La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols

5° La défense contre les inondations et contre la mer

6° La lutte contre la pollution

7° la protection et la conservation des eaux superficielles et souterraines

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines;

9° Les aménagements hydrauliques concourant à la sécurité civile

10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants

11° la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques

12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique

Extrait de la note de la DREAL

Compétences	Missions	Champs d'interventions et exemples d'actions
GEMAPI		
<p>Politiques du grand cycle de l'eau et de prévention des inondations.</p> <p>Missions GEMAPI, affectées aux communes et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre sur le fondement des articles suivants du code général des collectivités territoriales :</p> <ul style="list-style-type: none"> - L.5214-16 3° (communautés des communes) - L.5216-5 5° (communautés d'agglomérations) - L.5215-20 6° (communautés urbaines) - L.517-2 6° (métropoles) 	<p>1° Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique</p> <p>(L.211-7 du code de l'environnement)</p>	<p>Étude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant (rétention, ralentissement, ressuyage de crues) :</p> <p><u>Exemples</u> : restauration de champs d'expansion des crues, instauration de zones de rétention temporaire des eaux de crue ou de ruissellement (L.211-12 CE), arasement de merlons, études géomorphologiques...</p>
	<p>2° Entretien et aménagement de cours d'eau, canaux, lacs, plans d'eau</p> <p>(L.211-7 du code de l'environnement)</p>	<p>Entretien du lit, des berges, de la ripisylve : entretien régulier de cours d'eau, plans pluriannuels, opérations groupées, restauration morphologique de faible ampleur de lit mineur, curage...</p>
	<p>5° La défense contre les inondations et contre la mer</p> <p>(L.211-7 du code de l'environnement)</p>	<p>Entretien, gestion et surveillance des ouvrages de protection existants contre les crues et les submersions marines.</p> <p>Études et travaux neufs sur l'implantation de nouveaux ouvrages.</p> <p>Définition et régularisation administrative des systèmes d'endiguement.</p> <p><u>Exemples d'ouvrages concernés</u> : digues, barrages écrêteurs de crues, déversoirs de crues, ouvrages liés aux polders.</p> <p>Ne sont pas concernés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les ouvrages de lutte contre l'érosion du littoral - les ouvrages de correction torrentielle <p>Remarque : La gestion des ouvrages existants peut inclure l'entretien de la végétation sur le côté « cours d'eau » de digues.</p>





Les compétences exercées sur les 4 items de la GEMAPI



		Missions exercées par le SRTC
Items de l'article L211-7 du CE	Types d'actions tels que proposés par la DREAL	
1°L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique	Étude et mise en œuvre de stratégies globales d'aménagement du bassin versant :hydrologie, hydraulique, géomorphologie, étude post crue	X
	Restauration de champs d'expansion des crues	X
	Arasement de merlons	X
	Restauration d'espaces de mobilité du lit d'un cours d'eau	X

Libellé retenu : L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction d'un bassin versant



Items de l'article L211-7 du CE	Types d'actions tels que proposés par la DREAL	Missions exercées par le SRTC
2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau	Entretien et aménagements des berges (ripisylve, génie végétal, lutte contre les invasives)	X
	Gestion des atterrissements	
	Etude et mise en œuvre de programmes pluriannuels de gestion la ripisylve	X
	Restauration morphologique	X
	Curage de canaux (moulins, irrigation par exemple)	

Libellé retenu : L'entretien l'aménagement d'un cours d'eau, canal ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal ou à ce plan d'eau



Items de l'article L211-7 du CE	Types d'actions tels que proposés par la DREAL	Missions exercées par le SRTC
5°La défense contre les inondations et contre la mer	Etudes sur l'implantation d'ouvrages de protection (digues, barrages écrêteurs de crues)	X
	Travaux neufs d'ouvrages de protection des crues	
	Entretien et gestion des ouvrages de protection existants (digues, barrages écrêteurs de crues)	

Libellé retenu : L'étude sur l'implantation d'ouvrages de protection



Items de l'article L211-7 du CE	Types d'actions tels que proposés par la DREAL	Missions exercées par le SRTC
8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines	Opération de renaturation et de restauration de zones humides	X
	Opération de renaturation et de restauration de cours d'eau	X
	Opération de renaturation et de restauration de plan d'eau	
	Plan de gestion des zones humides	X
	Restauration de la continuité écologique	X
	Gestion du transport sédimentaire	X

Libellé retenu : La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines





Les autres compétences exercées et complémentaires de la GEMAPI



Items de l'article L211-7 du CE	Types d'actions tels que proposés par la DREAL	Missions exercées par le SRTC
4° la maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols	Assistance à maîtrise d'ouvrage des communes pour la réalisation de schéma directeur de gestion des eaux pluviales	X
	Plans de lutte contre l'érosion et aménagements associés (aménagements de mares par exemple)	X
	Programme de replantation de haies	X

Libellé retenu : La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à maîtriser le ruissellement et à lutter contre l'érosion des sols (hors zones urbaines)



Items de l'article L211-7 du CE	Types d'actions tels que proposés par la DREAL	Missions exercées par le SRTC
6° La lutte contre la pollution	Évaluation pollutions à échelle BV ou sous BV	X
	programmation locale : élaboration du PAEC et animations des MAEC	X
	Programme de lutte contre les pollutions diffuses et ponctuelles	X

Libellé retenu : la mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et en particulier la lutte contre les pollutions diffuses, les pollutions ponctuelles et la réduction à la source



Aire de lavage des pulvérisateurs

Accompagnement des agriculteurs pour la contractualisation de MAEC



objectif zéro pesticide dans nos villes et villages

Plan de désherbages communaux et aide à l'acquisition de matériel alternatif

		Missions exercées par le SRTC
Items de l'article L211-7 du CE	Types d'actions telles que proposées par la DREAL	
10° L'exploitation, l'entretien et l'aménagement d'ouvrages	Entretien des fossés de la Dombes (hors voirie et ZU)	X
	Entretien des vannages en rivières	X

Libellé retenu : L'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants (fossés de la Dombes, vannages et seuils en rivière)



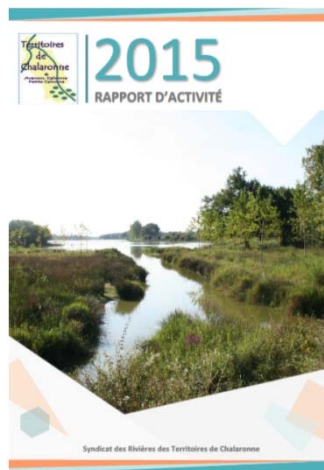
		Missions exercées par le SRTC
Items de l'article L211-7 du CE	Types d'actions tels que proposés par la DREAL	
11° La mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux	Stations de mesures (débits, qualité de l'eau)	X
	bancarisation des données	X
	observatoires	

Libellé retenu : La mise en place et l'exploitation de dispositifs complémentaires de suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques



Items de l'article L211-7 du CE	Types d'actions tels que proposés par la DREAL	Missions exercées par le SRTC
<p>12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique</p>	Secrétariat et animation de procédure concertée à l'échelle d'un bassin versant (contrat de rivière, SAGE, autres...)	X
	Etudes et plans d'actions évaluations à l'échelle du BV	X
	Animations scolaires	X
	Sensibilisation grand public	X




Libellé retenu : l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, correspondant à une unité hydrographique



Résumé des compétences exercées

- « Sur la base de l'article L211-7 du code de l'environnement, les membres du SRTC donnent compétence au syndicat pour entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence sur les bassins versants de la Chalaronne, de la Calonne, de la Petite Calonne, de l'Avanon, du Râche et du Jorfond ainsi que sur leurs affluents et visant:
- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, ou à ce plan d'eau
- L'étude sur l'implantation d'ouvrages de protection
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides, ainsi que les formations boisées riveraines;
- La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à maîtriser le ruissellement et à lutter contre l'érosion des sols
- La mise en œuvre ou la participation à des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et en particulier la lutte contre les pollutions diffuses, les pollutions ponctuelles et la réduction à la source
- L'entretien et l'aménagement d'ouvrages hydrauliques existants (fossés de la Dombes, vannages et seuils en rivière)
- La mise en place et l'exploitation de dispositifs complémentaires de suivi de la ressource en eau et des milieux aquatiques
- L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous bassin ou un groupement de sous bassins, correspondant à une unité hydrographique
- La mise en œuvre des dernières actions du contrat de rivière

Modification des statuts

-  Les statuts modifiés ont été approuvés en octobre 2016 par le CS
-  Aujourd'hui 23 collectivités sur 33 ont délibéré favorablement
-  Nouveaux statuts devraient être publiés début d'année 2017

Chantier à venir

- 🌱 Aller à la rencontre des nouveaux exécutifs dès le début 2017
- 🌱 Echanger sur l'exercice future des compétences GEMAPI et hors GEMAPI
- 🌱 Clarifier la question des ouvrages hydrauliques et du périmètre
- 🌱 Homogénéiser le mode de calcul des cotisations entre structure → €/habitants